

Affichage le 19 août 2020



Wallonie

COMMUNE DE COURCELLES - URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est Madame MATTON Melina.

Le terrain concerné est situé à **Rue Champ de Falnuée 40 à 6180 Courcelles** et cadastré 2ème div. section B n° 36H13, 36Y10.

Le projet consiste en "**Transformation importante d'une construction, maintien d'un logement et création d'un cabinet de kinésithérapeute**" et présente les caractéristiques suivantes :

La situation existante présente une habitation, ainsi que des étables, un atelier et du stockage. Le projet consiste en la transformation de la situation existante de façon à créer une habitation moins exigüe, avec 4 chambres. En place de l'atelier existant, le projet prévoit la création d'un cabinet de kinésithérapeute. La maison existante est inchangée au niveau gabarit, toiture et ouvertures en façades. L'intérieur est réaménagé pour accueillir 2 bureaux, une chambre, une salle de douche et un grenier. La partie accolée à la maison (étables, stockage, rangement, cuisine et salle de bains dans la situation existante) est transformée pour accueillir des pièces liées à l'habitation et au cabinet de kinésithérapeute au rez-de-chaussée. La structure existante est conservée et transformée. La partie du bâtiment présentant l'atelier dans la situation existante sera démolie, étant donné que les parois extérieures ne sont pas adaptées aux besoins actuels en structure portante et en isolation pour la création d'un cabinet de kinésithérapeute. Le cabinet sera construit sur les traces de l'atelier existant, étendues de 1m vers la droite pour permettre d'accueillir une salle de gym pour des cours collectifs.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 - Dérogation à un plan ou aux normes d'un guide régional du Code du Développement Territorial.

Vu les mesures sanitaires actuelles, le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** les jours ouvrables de 09h à 12h et de 13h30 à 16h et le samedi de 09h à 12h à l'adresse suivante : 6180 Courcelles, rue Jean Jaurès, 2.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service au 071/46.68.73 ou par e-mail : urbanisme@courcelles.be.

L'enquête publique est ouverte le 24 août 2020 et clôturée le 8 septembre 2020

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Service Urbanisme - rue Jean Jaurès, 2 à 6180 Courcelles
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@courcelles.be

L'enveloppe, le courrier ou le courrier électronique portera la mention : «Réclamation CODT/2020/104». Sous peine de nullité, les envois seront datés et signés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 08 septembre de 10 à 11h au Service urbanisme - rue Jean Jaurès, 2 à 6180 Courcelles.

Le Directeur général FF,



M. HADBI

Pour la Bourgmestre,
Caroline TAQUIN
L'échevin délégué,

RENAUX S., 4^{ème} Échevine